

- TERMES DE RÉFÉRENCE -

Comité d'Orientation Stratégique (COS) du Cluster Abris RD Congo

Date	03/05/2023
-------------	------------

I. Introduction

Le 20 janvier 2020, le **Cluster Abris** a été activé en République Démocratique du Congo, dirigé par **UNHCR**. Le cluster inclut un **Groupe de Travail Articles Ménagers Essentiels (GTAME)**, piloté par **UNICEF**. Ceci remplace la structure précédente, soit un Cluster AME/Abris, dirigé par UNICEF et un Groupe de Travail Abris (GTA) piloté par UNHCR.

Le **Comité d'Orientation Stratégique (COS)** (Strategic Advisory Group (SAG) en anglais) est considéré une bonne pratique par le Groupe Permanent Inter-agence (Inter-Agency Standing Committee (IASC) en anglais), dans son Module de Référence pour la Coordination Sectorielle au niveau national¹ et recommandé par le Cluster Abris global (Global Shelter Cluster en anglais).

Ces **Termes de Référence (TdR)** ont été présentés aux partenaires lors de la réunion du cluster le 12 février 2020 et seront approuvés lors de la réunion du cluster le 26 mars 2020. Les TdR peuvent être revus et adaptés par les partenaires du Cluster Abris si nécessaire.

II. Objectifs du COS

L'objectif du COS est d'**optimiser l'impact de la réponse des partenaires** du cluster Abris RD Congo auprès des populations ayant besoin d'un soutien en Abris ou en AME.

III. Responsabilités du COS

Le COS est responsable, au nom du Cluster Abris RD Congo, des fonctions suivantes :

- **Soutenir la prestation de services du Cluster :**
 - Établir, superviser et clore les groupes de travail du cluster en fonction des priorités identifiées ;
 - Conseiller et soutenir le(la) coordinateur(-trice) du Cluster Abris RD Congo à sa demande sur les

¹ Télécharger via ce lien :

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cluster_coordination_refere_nce_module_fr.pdf

questions relevant de sa responsabilité.

• **Informers la prise de décision stratégique de l'Equipe Humanitaire Pays (ou Humanitarian Country Team = HCT) pour la réponse humanitaire :**

- Informer la contribution du Cluster Abris RD Congo aux priorités stratégiques du HCT par le biais de la participation dans le groupe Inter-Clusters National (ICN) ;
- Promouvoir et approuver les initiatives inter-clusters et l'intégration des questions transversales.

• **Planification et élaboration de stratégies et plans de réponse :**

- Examiner et ratifier la stratégie du Cluster Abris RD Congo, sur la base des orientations stratégiques établies par les partenaires et les clusters sous-nationales ;
- Examiner et ratifier les priorités du Cluster Abris RD Congo, la composante Abris dans les plans de réponse humanitaires annuelles, ses révisions à mi-terme et la composante Abris dans les plans de réponse aux crises ponctuelles ;
- Définir et classer par ordre de priorité les besoins en ressources du Cluster Abris RD Congo, afin de contribuer à l'élaboration d'efforts de mobilisation des ressources harmonisés, inclusifs et transparents ;
- Prendre des décisions d'une façon transparente lors des allocations de fonds tels que le CERF ou le Fonds Humanitaire (FH).

• **Soutenir des actions de plaidoyer :**

- Examiner, approuver et soutenir les stratégies de plaidoyer, les déclarations de position et les documents du Cluster Abris RD Congo sur les questions concernant les Abris et les AME en RD Congo, selon les besoins.

• **Effectuer le suivi et le rapport de la mise en œuvre de la stratégie et des résultats du cluster :**

- Examiner, ratifier et superviser la mise en œuvre d'un plan d'action pour améliorer les performances du Cluster Abris RD Congo, sur la base des recommandations des partenaires ;
- Examiner, ratifier et surveiller la performance du Cluster Abris RD Congo au niveau provincial et territorial.

• **Effectuer la planification d'urgence / de préparation / de renforcement des capacités dans des situations présentant un risque élevé de catastrophe naturelle, ou récurrente :**

- Promouvoir et soutenir actions de préparation aux urgences y compris le pré-positionnement des stocks, les capacités et les compétences des ressources humaines techniques au niveau national et sous national.

IV. Composition du COS

Le COS est composé de **dix (10) membres** issus des organisations actives dans le domaine des Abris, y compris des AME, qui s'engagent à donner volontairement du temps (estimé à dix (10) jours par année) pour cette activité.

La composition du COS sera comme suit :

- **Six (06)** représentants des Organisations non-gouvernementales (ONG) membres du cluster dont trois (03) ONGs nationales et trois (03) ONGs internationales ;
- **Un (01)** représentant du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- **Un (01)** représentant d'une organisation onusienne autre que UNHCR ou UNICEF ;

- **Un (01)** représentant de UNICEF en tant qu'agence lead du GTAME ;
- **Un (01)** représentant de UNHCR en tant qu'agence lead du cluster.

Les réunions seront présidées par **le(la) Coordinateur(-trice) national(e) du Cluster Abris RD Congo** ou le(la) Co-facilitateur(-trice) national(e) du Cluster si le(la) Coordinateur(-trice) national(e) n'est pas disponible.

Sur proposition du(de la) Coordinateur(-trice) national(e) du Cluster Abris, peuvent participer à des réunions du COS en tant que **membres invités** : le(la) Coordinateur(-trice) Humanitaire, les coordinateur des autres clusters, les bailleurs de fonds, les coordinateurs des groupes de travail du Cluster Abris RD Congo ou des autres groupes de travail, les coordinateurs des clusters aux niveaux, régional et provincial, des experts d'une matière à traiter par le COS.

V. Sélection des membres du COS

Les membres du COS sont **désignés par les membres du Cluster Abris RD Congo** pour une période d'une **(01) année**. La sélection des membres du COS se fait sur la base du volontariat avec un appel à candidatures. S'il y a plus des organisations intéressées que de places, une votation sera organisée avec les membres du Cluster Abris RD Congo.

VI. Modalités de travail

Les membres du COS se réunissent selon une fréquence déterminée par eux, **au moins une (01) réunion sera organisée par trimestre**.

Les **réunions de COS** sont convoquées selon les besoins par le(la) Coordinateur(-trice) du Cluster ou le(la) co-facilitateur(-trice) du Cluster si le(la) Coordinateur(-trice) n'est pas disponible. Il est aussi possible de partager des documents et informations par e-mail pour prise de décision.

Le COS nécessite un **quorum minimum de six (06) membres** pour prendre des décisions. Les décisions seront prises, en tant que possible, par consensus.

Il est de la responsabilité du(de la) Coordinateur(-trice) du Cluster de s'assurer que les **conclusions ou décisions des réunions du COS soient portées à l'attention de tous**, et qu'elles soient promulguées en réunions de Cluster en plénière, reflétées dans les comptes rendus du COS et affichées sur le site web du Cluster Abris RD Congo.